



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 14

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 17/10/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 octobre 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DARGELASSE), Mme DEGOS (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS, MM. MARSAN (a procuration pour M. GOSSELIN), LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, MM. DUPLA, DUCASSE, Mme CELIMON.

Étaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), DARGELASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), DUBOIS-MAURY, CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. MARSAN), Mmes THIEBLIN (a donné procuration à Mme DEGOS), DAUGREILH.

Étaient absents non excusé : M. TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F

Délibération n°9

DELIBERATION

Rapporteur : M. DUBOS

Objet : Ville de TARTAS - Convention avec le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile « Landes-Sud-Océan »

Les PEP 40 assurent l'accompagnement de nombre de familles sur le territoire, et notamment en Pays TARUSATE.

Or, dans le cadre d'une meilleure prise en charge des usagers du canton de TARTAS et d'une meilleure rationalité des moyens mis en œuvre, la commune a été sollicitée en 2017, pour mettre à disposition ponctuellement les locaux du Centre de loisirs, 512 rue des violettes.

Il s'agit notamment pour le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile « Landes- Sud-Océan » d'organiser des ateliers « Parents/enfants », ateliers thérapeutiques et éducatifs dont l'objectif est de renouer un lien entre les parents et les enfants.

Aussi, il est proposé à notre Conseil municipal :

- De continuer à mettre à disposition les locaux du Centre de Loisirs de TARTAS, afin d'accueillir les actions menées par le SESSAD « Landes-Sud-Océan ».

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



- D'autoriser M. le Maire à signer une convention chaque année de mise à disposition des locaux du Centre de loisirs, 512 rue des Violettes à TARTAS, et ce pour les activités ponctuelles pendant l'année.
- De préciser que cette mise à disposition sera gratuite, étant précisé que les PEP 40 devront veiller à la présence des personnels intervenants, ainsi qu'à prendre toutes les assurances nécessaires pour l'utilisation des locaux et les publics concernés.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.